

## Elections régionales 2021

### Contribution France Assos Santé Pays de la Loire

13 avril 2021

France Assos Santé est l'Union des associations agréées du système de santé, dont les missions sont la représentation des patients et des usagers ainsi que la défense de leurs intérêts. En Pays de la Loire, notre Union régionale regroupe plus de 40 associations agréées en santé impliquées sur les territoires. **Cette note ne retient pas l'ensemble des priorités et enjeux identifiés par notre délégation régionale, mais s'attache aux compétences actuelles des Conseils régionaux dans le champ de la santé.**

Plus d'informations sur France Assos Santé en Pays de la Loire : <https://paysdelaloire.france-assos-sante.org/>

\*\*\*\*

#### **Proposition 1 : Une participation essentielle des associations agréées en santé au Plan régional d'accès à la santé**

Le plan régional d'accès à la santé 2017-2020 était introduit comme suit : « *La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français. (...) Cet engagement n'aura de véritable effet que s'il est conduit dans un esprit de partenariat et de coopération.* »<sup>1</sup>

France Assos Santé regroupe plus de 40 associations agréées du système de santé en Pays de la Loire et défend l'expression des usagers ligériens sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef. Dans ce sens, nous portons l'idée que **les représentants des usagers puissent être un véritable atout dans l'élaboration du prochain plan régional d'accès à la santé.**

#### **Proposition 2 : Les associations en santé : des acteurs clés de la prévention à soutenir de manière renforcée**

Dans le cadre des élections présidentielles et législatives de 2017, notre Union nationale formulait 5 propositions identifiées comme prioritaires dans [un manifeste](#) pour les droits des malades. La première proposition était de sanctuariser 10% du budget de la santé pour des actions de prévention et de promotion de la santé. En effet, à l'époque, nous constatons que les financements consacrés aux actions de prévention restaient faibles tandis que, par exemple, la mesure n°7 du plan régional d'accès à la santé 2017-2020 présentait un objectif de « *renforcer l'offre de santé par le soutien à la prévention et à l'éducation à la santé* ». A ce jour, ce constat reste malheureusement inchangé. Plus encore, les associations agréées du système de santé de la région rapportent une diminution notable des budgets alloués à leurs actions de prévention ces dernières années, alors même qu'il s'agit d'acteurs incontournables dans ce domaine et sur nos territoires.

---

<sup>1</sup> Extrait du « *Plan régional d'accès à la santé 2017/2020* », p.5.

Si aujourd'hui, l'intérêt de la prévention n'est plus à démontrer, nous demandons à **redéployer les moyens nécessaires et à soutenir effectivement les associations agréées en santé de la région, afin qu'elles puissent poursuivre leurs actions de prévention et de promotion de la santé au profit des Ligériens.**

### **Proposition 3 : Soutenir et valoriser les professions paramédicales**

Le Ségur de la Santé, dont les accords ont été signés le 13 juillet 2020, conclue à la nécessité d'une « *revalorisation importante des étudiants des filières paramédicales ainsi qu'une forte augmentation du nombre de professionnels médicaux formés.* » En effet, la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an nous montre à quel point les métiers paramédicaux sont un capital essentiel dans l'offre de soins proposée aux français. Face à ce constat, nous encourageons cet engagement pris par le gouvernement et espérons que des actes continueront à se mettre en place au sein de notre région. Les évolutions démographiques en Pays de la Loire imposent d'autant plus une politique de santé incluant des mesures fortes et concrètes dans ce champ. **Il nous apparaît urgent de déterminer aujourd'hui les garants d'une offre de soins en adéquation avec les besoins, actuels et à venir, de la population ligérienne.**

### **Proposition 4 : Faire de la formation et de l'information de véritables leviers pour aider l'utilisateur à être acteur de sa santé**

Le Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2022 comprend une orientation stratégique intitulée « *Le citoyen, l'utilisateur, acteur de sa santé et de son parcours de santé* ». Cette dernière se traduit par plusieurs objectifs opérationnels dont le déploiement d'outils de diffusion de l'information renforçant le pouvoir d'agir. Figurant également parmi les orientations stratégiques retenues par les adhérents de notre délégation des Pays de la Loire, la prise de décision partagée est un enjeu clé sur lequel nous travaillons depuis fin 2018. Sans en allonger le temps de consultation, la pratique de la décision partagée peut améliorer les résultats de santé, qu'ils soient directs ou indirects : qualité de vie, adhésion au traitement, amélioration de la satisfaction des patients et de la relation soignant-soigné... Dans le cadre de cette action, nous diffusons actuellement, en phase test, [une campagne de communication](#) à destination des patients, au sein de plusieurs maisons de santé pluri-professionnelles de la région. Une fois cette phase d'expérimentation évaluée, France Assos Santé envisage un déploiement plus large et soutenu en région, voire au-delà. En effet, l'information des usagers dans ce cadre étant à ce jour quasi-inexistante, **la participation de l'ensemble des acteurs concernés en Pays de la Loire est l'illustration d'une région force d'innovation en santé.** Au-delà de l'information des usagers du système de santé, France Assos Santé Pays de la Loire expérimente des interventions sur le sujet de la décision partagée, animé par des représentants de patients, en faculté de médecine à Nantes à partir de juillet 2020.

Aussi, nous insistons sur l'intérêt d'envisager l'utilisateur, acteur de sa santé le plus largement possible, **en s'appuyant sur les associations d'utilisateurs déjà impliquées dans les formations des professionnels de santé.** En outre, nous encourageons **le développement de nouveaux partenariats entre ces associations et les instituts de formations** de la région.